COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



NEWSLETTER

N° 178 Novembre 2015

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF 110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg Tél. : (+352) 26 251-560

E-mail : direction@cssf.lu Site Internet : www.cssf.lu

RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté huit nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Métier OPC

Patrick HOFFMANN

Marie WALLERS

Baptiste LOPEZ

Accounting, auditing and transparency

Clément RENAC

On-site inspection

Laurence VAN ECKE

Surveillance des banques

Christophe BRUGMANS

Franck CHARREYRE

Marjorie CANU

La CSSF compte 622 agents, dont 321 hommes et 301 femmes au 9 novembre 2015.

ACTUALITE

■ INFORMATION ON INTRAGROUP EXEMPTION FROM THE CLEARING OBLIGATION

The first Commission Delegated Regulation with regard to regulatory technical standards on the clearing obligation of certain classes of interest rate derivatives has been adopted by the Commission on 6 August 2015. This first regulatory technical standard (RTS) is estimated to enter into force by the end of the year 2015.

The RTS lays down four different categories for which different phase-in periods for the clearing obligation apply:

- (1) For counterparties in category 1, 6 months after the entry into force of the RTS.
- (2) For counterparties in category 2, 12 months after the entry into force of the RTS.
- (3) For counterparties in category 3, 18 months after the entry into force of the RTS.
- (4) For counterparties in category 4, 3 years after the entry into force of the RTS.

As defined in Article 4(2) of EMIR, financial counterparties established in Luxembourg and where the CSSF is the competent authority, and non-financial counterparties established in Luxembourg can make use of the exemptions from the clearing obligation for intragroup transactions in OTC derivatives contracts. They have to notify²/apply³ to the CSSF not less than 30 calendar days before the intended use of the exemption.

¹ Please refer to Article 2.1 of the RTS defining the counterparties belonging to the different categories.

² Notification in accordance with Article 4.2(a) of EMIR.

³ Application in accordance with Article 4.2(b) of EMIR.

Intragroup transactions with third country counterparties

As long as no implementing act has been adopted pursuant to Article 13(2) of EMIR, intragroup transactions in OTC derivatives between counterparties in category 1, 2 and 3 and third-country counterparties enjoy a deferred application of the clearing obligation as foreseen in Article 3(2) of the RTS. However, the counterparty established in Luxembourg has to apply to the CSSF for intragroup exemptions.

Intragroup transactions with counterparties in category 4

The date of notification/application of the clearing obligation for these types of transactions is 3 years after the entry into force of the RTS. This phase-in period also applies to transactions concluded between a financial counterparty and a non-financial counterparty seeking intragroup exemption from the clearing obligation. Therefore, the concerned counterparties have sufficient time to make their notification/application.

How to make a notification/application?

Notifications/ applications for intragroup exemptions can be submitted to the CSSF by filling in the interactive form which will be published on the website once the RTS enters into force.

Applicants can preview this form at the following address: http://www.cssf.lu/fileadmin/files/EMIR/Template IGT exemption CO FINAL v10.xls in order to be able to gather all required information before submitting their notification/application via the interactive form.

Changes to the information provided in the interactive form

If changes to the information provided in the form occur after exemption from the clearing obligation was granted, the CSSF must be informed by written notice to be sent to the following e-mail addresses:

For financial counterparties: emir_fcp_ige@cssf.lu

For non-financial counterparties: emir nfcp@cssf.lu by mentioning in the subject line of your e-mail: EMIR-IG exemption.

AVERTISSEMENTS

■ AVERTISSEMENTS PUBLIES PAR L'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

http://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal

REGLEMENTATION NATIONALE

■ CIRCULAIRE CSSF 15/624

Transmission électronique de documents à la CSSF

La circulaire introduit, à côté de l'envoi sur support papier déjà en place, la transmission électronique par un des canaux sécurisés E-file ou SOFiE des rapports sur les comptes annuels définis par la circulaire CSSF 01/27, de l'ICAAP défini par la circulaire CSSF 07/301, des rapports de synthèse des fonctions de contrôle interne définis par la circulaire CSSF 12/552 et de la déclaration de la direction autorisée sur le respect de cette circulaire, de la déclaration de la direction autorisée sur le respect de la circulaire 13/555 et des plans de redressement prévus par la directive 2014/59/UE pour les établissements de crédit soumis à cette obligation.

■ CIRCULAIRE CSSF 15/623

Déclarations du GAFI concernant

- 1) les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme présente des déficiences substantielles et stratégiques ;
- 2) les juridictions dont les progrès ont été jugés insuffisants ;
- 3) les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'est pas satisfaisant.

L'objet de la circulaire est d'informer les personnes concernées des déclarations du GAFI émises lors de sa réunion plénière d'octobre 2015 et qui portaient sur : les juridictions présentant des défaillances substantielles et stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et qui font l'objet d'un appel du GAFI à ses membres et aux autres juridictions à appliquer des contre-mesures, les juridictions dont les progrès ont été jugés insuffisants et les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'est pas satisfaisant

■ CIRCULAIRE CSSF 15/622

Procédure de notification d'un ratio supérieur applicable à la politique de rémunération selon l'article 94, paragraphe 1, point g)(ii) de la directive 2013/36/UE (la « directive CRD IV ») suite à sa transposition en droit luxembourgeois par l'article 19, 7°, point g) de la loi du 23 juillet 2015 (la « Loi »)

La circulaire établit la procédure de notification d'un ratio supérieur applicable à la politique de rémunération selon la directive CRD IV. Elle contient les formulaires nécessaires à cette fin en annexe. De plus la circulaire remplace et abroge la circulaire CSSF 15/601.

■ CIRCULAIRE CSSF 15/621

Mise à jour de la circulaire CSSF 14/593, telle que modifiée par la circulaire CSSF 15/613, relative aux exigences en matière de reporting applicables aux établissements de crédit

La circulaire modifie la circulaire CSSF 14/593 en y incorporant les dernières évolutions des exigences en matière de reporting.

SANCTIONS

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a prononcé des amendes administratives à l'égard de deux émetteurs qui n'ont pas donné suite à une injonction relative à la publication d'un rapport financier dans le cadre de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la « Loi Transparence »).

■ SOCIETE D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL A RISQUE (SICAR)

Conformément à l'article 17(1) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de quatre sociétés d'investissement en capital à risque pour non transmission du rapport financier annuel.

Conformément à l'article 17(1) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de quatre sociétés d'investissement en capital à risque pour non transmission de la lettre recommandation (« management letter »).

■ FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES (FIS)

Conformément à l'article 51(1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de quinze fonds d'investissement spécialisés pour non transmission du rapport financier annuel.

Conformément à l'article 51(1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de quatorze fonds d'investissement spécialisés pour non transmission de la lettre de recommandation (« management letter »).

COMMUNIQUES

AUDIT REGULATORS SHARE INSIGHTS FROM INSPECTIONS WITH STANDARD SETTERS

Communiqué de presse 15/47 du 2 novembre 2015 (uniquement en anglais)

The 16th plenary meeting of the European Audit Inspection Group (EAIG) was hosted by the Maltese Quality Assurance Unit of the Accountancy Board in Sliema/Malta on October 27 and 28, 2015. The meeting was opened by the Honourable Professor Edward Scicluna, Minister of Finance of Malta, and was chaired by the German Auditor Oversight Commission (AOC). Matters discussed included the work program for 2016 and an update on the extension of the Common Audit Inspection Methodology (CAIM) developed and implemented by members of the EAIG. A meeting was also held with the International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) and the International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA).

The EAIG provides a pan-European platform for cooperation among audit regulators. The primary purpose of the EAIG is to create awareness of important issues and promote cooperation and consistency amongst European audit regulators on inspections. The group shares inspection practices and findings amongst its members and facilitates discussions on topics related to audit inspections with third parties, such as the audit standard setters (IAASB/IESBA boards) and the audit profession. The European Commission attends the EAIG meetings as an observer, except for those parts where confidential supervisory information is discussed.

Highlights of the meeting include:

Meeting with International Standard Setters

As part of the annual liaison with the international standard setters the EAIG met with the IAASB and the IESBA. Representatives of both boards updated the EAIG on their current workstreams and on how comments raised by regulators have been taken into account in their processes. Members of the EAIG regularly contribute to the standard setting process with comment letters, based on their exclusive insight in the application of standards in the audit practice as well as, in part, on an analysis of the pan-European audit inspection findings database which is maintained by the EAIG.

EAIG Common Audit Inspection Methodology (CAIM)

In November 2014, the EAIG members adopted the first suite of common work programmes for the inspection of firms' internal quality control procedures. These work programmes, which have been developed on the basis of the EU Directive on Statutory Audit and the International Standard for Quality Control, will contribute to the harmonisation of the inspections of audit firms across Europe.

EAIG members discussed the progress in the implementation of the CAIM and the development of further common work programmes on selected areas of audit engagement reviews.

Dialogue with audit networks

As part of the audit regulators' ongoing dialogue on improvements in audit quality with the largest European audit networks sub-groups have been established within the EAIG. At the meeting the chairs of the sub-groups presented their plans for the forthcoming year. The sub-groups aim at a coordination of the inspection approaches of audit regulators with regard to a particular network. Potential network specific issues identified in the course of inspections will be discussed by the respective sub-group with representatives of that network.

At a meeting in London on September 25, 2015 the EAIG Steering Group met with the European Contact Group, representing the six largest European Audit Networks (BDO, Deloitte, EY, Grant Thornton, KPMG and PwC) to discuss audit quality matters as well as certain aspects of the EU audit reform.

Way forward

The next meeting of the EAIG will take place in March 2015 in Athens at the invitation of the Hellenic Accounting and Auditing Standards Oversight Board (ELTE).

Further information about the EAIG can be found on its website (www.eaigweb.org).

For further information about the CSSF please visit (www.cssf.lu).

For further information about this press release, please contact

Mrs Agathe Pignon

Deputy Head of the department Public Oversight of the audit profession

Phone: +352 26 25 15 71

E-mail: agathe.pignon@cssf.lu

COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU 30 SEPTEMBRE 2015

Communiqué de presse 15/45 du 29 octobre 2015

La CSSF évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois pour les neuf premiers mois de l'année 2015 à 4.068 millions d'EUR. Par rapport à la même période de l'exercice 2014, le résultat avant provisions est ainsi en baisse de 3,8%.

Les postes qui ont principalement contribué à cette diminution sont les autres revenus nets ainsi que les autres frais généraux en forte fluctuation par rapport à leur niveau affiché au troisième trimestre 2014.

Alors que l'activité d'intermédiation s'est maintenue à un même niveau, la marge d'intérêts est en repli de 1,4%. Cette évolution à la baisse reflète la difficulté des banques à opérer dans l'environnement actuel caractérisé par des taux d'intérêt bas.

Par rapport à leur niveau à la fin du troisième trimestre 2014, les revenus nets de commissions augmentent de 5,5%. Cette progression intervient dans un contexte de marchés financiers favorables et d'une progression des activités, notamment au niveau des banques dépositaires. Ces évolutions se traduisent par une hausse des commissions perçues.

Sur la même période, la tendance des autres revenus nets est à la baisse (-6,3%). Par sa composition, ce poste est traditionnellement plus volatile. La baisse observée fin septembre 2015 par rapport à la même période en 2014 n'est ainsi due qu'à un nombre restreint de banques de la place et résulte de facteurs non récurrents.

Les frais généraux augmentent de 4,5% d'année en année. Cette hausse est exclusivement liée aux autres frais généraux alors que les frais de personnel diminuent de 0,5% sur un an. La hausse des autres frais généraux est particulièrement prononcée auprès des banques dépositaires et liée à l'évolution favorable de leurs activités. Elle s'explique en partie par des investissements dans les systèmes informatiques.

La somme des développements susmentionnés se traduit par un résultat avant provisions qui diminue de 3,8% en comparaison annuelle.

Compte de profits et pertes au 30 septembre 2015

Postes en millions d'EUR	Septembre 2014	Septembre 2015	%
Marge d'intérêts ¹	3.143	3.100	-1,4%
Revenus nets de commissions	3.037	3.205	5,5%
Autres revenus nets ⁴	1.835	1.720	-6,3%
Produit bancaire	8.015	8.025	0,1%
Frais de personnel	2.032	2.023	-0,5%
Autres frais généraux	1.756	1.934	10,1%
Frais généraux	3.788	3.957	4,5%
Résultat avant provisions	4.227	4.068	-3,8%

■ EBA, EIOPA AND ESMA CONSULT ON ANTI-MONEY LAUNDERING AND COUNTERING THE FINANCING OF TERRORISM

Communiqué de presse 15/44 du 28 octobre 2015 (uniquement en anglais)

On 21 October 2015, the Joint Committee of the three European Supervisory Authorities (EBA, EIOPA and ESMA, the "ESAs") launched a public consultation on two anti-money laundering and countering the financing of terrorism (AML/CFT) Guidelines:

- 1) Guidelines on risk factors and simplified and enhanced due diligence
- 2) Guidelines on risk based supervision.

These Guidelines are based on the mandates provided for in Articles 17, 18(4) and 48(10) of the EU Directive 2015/849 on the prevention of the use of the financial system for the purposes of money laundering and terrorist financing. They shall promote a common understanding of the risk-based approach to AML/CFT and set out how it should be applied, on the one hand, by credit and financial institutions and, on the other hand, by competent authorities across the EU.

The consultation runs until **22 January 2016**. Please be advised that the ESA's will hold a public hearing at the EBA premises in London on **15 December 2015**.

The documents can be accessed by the following link:

http://www.eba.europa.eu/-/eba-eiopa-and-esma-consult-on-anti-money-laundering-and-countering-the-financing-of-terrorism

■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015

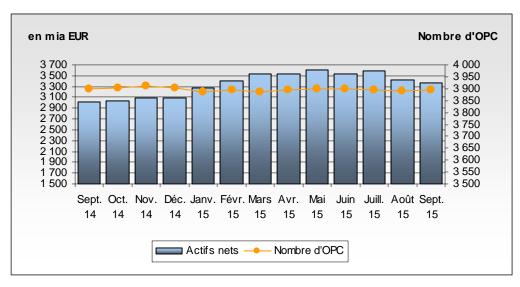
Communiqué de presse 15/43 du 28 octobre 2015

I. Situation globale

Au 30 septembre 2015, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 3.366,826 milliards contre EUR 3.422,987 milliards au 31 août 2015, soit une diminution de 1,64% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 11,98%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de septembre une variation négative se chiffrant à EUR 56,161 milliards. Cette diminution représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 8,176 milliards (+0,24%) et de l'évolution défavorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 64,337 milliards (-1,88%).

⁴ Afin de pouvoir mieux refléter les tendances des différentes sources de revenus des banques, les dividendes perçus ont été reclassés de la marge d'intérêts dans les autres revenus nets. Ce reclassement reflète de manière appropriée les corrélations existantes entre actifs évalués à la juste valeur et la distribution de dividendes y relative.



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.894 par rapport à 3.891 le mois précédent. 2.543 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.730 compartiments. En y ajoutant les 1.351 entités à structure classique, au total 14.081 unités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC et FIS luxembourgeois (ci-après OPC) et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de septembre :

Toutes les catégories d'OPC à actions ont connu un développement négatif sur le mois sous revue, principalement en relation avec les incertitudes liées à la croissance économique globale et à la politique des taux d'intérêts de la Banque centrale américaine.

Dans ce contexte, les catégories d'OPC à actions européennes, américaines et japonaises ont clôturé en baisse, les données conjoncturelles peu encourageantes pour le Japon expliquant les pertes plus élevées pour cette catégorie.

Si au niveau des pays émergents les différentes catégories d'OPC à actions ont suivi la tendance globalement baissière, la catégorie d'OPC à actions d'Asie a pu limiter les pertes en relation avec les programmes conjoncturels lancés par le gouvernement chinois. La baisse des prix de matières premières face au ralentissement de la croissance économique chinoise et la persistance de problèmes structurels au niveau de quelques pays sud-américains expliquent les pertes plus importantes constatées au niveau de la catégorie d'OPC à actions de l'Amérique latine.

Au mois de septembre, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à actions au mois de septembre 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Actions marché global	-3,52%	1,10%
Actions européennes	-3,07%	2,22%
Actions américaines	-3,78%	0,50%
Actions japonaises	-6,61%	1,79%
Actions Europe de l'Est	-3,60%	0,09%
Actions Asie	-1,55%	-1,94%
Actions Amérique latine	-5,54%	-1,92%
Actions autres	-2,80%	0,03%

^{*} Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

Au niveau des obligations d'Etat libellées en EUR, les rendements ont baissé, face notamment à la décision de la Banque centrale américaine de maintenir le niveau de ses taux directeurs et à l'annonce de la Banque centrale européenne d'étendre son programme de rachats d'actifs en cas de matérialisation de risques déflationnistes. Les primes de risque des obligations d'entreprises libellées en EUR ont pour leur part augmenté suite à de mauvaises

nouvelles concernant certaines entreprises spécifiques. En somme, la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a terminé le mois en baisse.

Pour la catégorie d'OPC à obligations libellées en USD une légère hausse des cours a pu être observée sur fond de la décision de la Banque centrale américaine de ne pas relever ses taux directeurs face aux incertitudes sur la croissance économique globale.

La diminution de la demande pour les obligations des pays émergents, face au risque d'une remontée prochaine des taux directeurs américains, explique la performance négative de la catégorie d'OPC à obligations des pays émergents.

Au mois de septembre, les catégories d'OPC à revenu fixe ont globalement affiché un investissement net en capital négatif.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de septembre 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Marché monétaire en EUR	-0,03%	0,64%
Marché monétaire en USD	0,11%	0,75%
Marché monétaire marché global	-0,52%	1,41%
Obligations libellées en EUR	-0,16%	0,10%
Obligations libellées en USD	0,09%	1,56%
Obligations marché global	-1,01%	-0,56%
Obligations marchés émergents	-2,16%	-2,06%
Obligations High Yield	-2,67%	-1,23%
Autres	-1,09%	-1,39%

^{*} Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de septembre 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
OPC diversifiés	-1,78%	0,31%
Fonds de Fonds	-2,02%	0,31%

^{*} Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la Loi de 2010 et des FIS selon la Loi de 2007

	OPCVM	I PARTIE I	OPC	PARTIE II	F	FIS	Т	OTAL
	NOMBRE	AVOIRS NETS	NOMBRE	AVOIRS NETS	NOMBRE	AVOIRS NETS	NOMBRE	AVOIRS NETS
		(en mia €)						
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €
28/02/2013	1 809	1 990,596 €	548	194,399 €	1 492	283,075 €	3 849	2 468,070 €
31/03/2013	1 806	2 038,580 €	543	199,556 €	1 505	290,784 €	3 854	2 528,920 €
30/04/2013	1 818	2 068,815 €	542	201,405 €	1 511	295,036 €	3 871	2 565,256 €
31/05/2013	1 817	2 086,281 €	541	202,228 €	1 526	295,590 €	3 884	2 584,099 €
30/06/2013	1 815	2 004,275 €	541	197,248 €	1 534	285,061 €	3 890	2 486,584 €
31/07/2013	1 804	2 038,269 €	543	197,344 €	1 537	287,573 €	3 884	2 523,186 €
31/08/2013	1 806	2 014,560 €	539	195,894 €	1 549	288,385 €	3 894	2 498,839 €
30/09/2013	1 807	2 047,112 €	534	195,663 €	1 543	296,425 €	3 884	2 539,200 €
31/10/2013	1 806	2 089,408 €	529	194,796 €	1 555	305,924 €	3 890	2 590,128 €
30/11/2013	1 815	2 107,898 €	526	191,211 €	1 562	308,619€	3 903	2 607,728 €

31/12/2013	1 817	2 121,458 €	523	187,380 €	1 562	306,525 €	3 902	2 615,363 €
31/01/2014	1 817	2 128,746 €	518	186,766 €	1 550	308,324 €	3 885	2 623,836 €
28/02/2014	1 823	2 182,477 €	515	186,477 €	1 543	310,557 €	3 881	2 679,511 €
31/03/2014	1 824	2 216,005 €	510	181,493 €	1 551	311,703 €	3 885	2 709,201 €
30/04/2014	1 831	2 250,792 €	509	179,885 €	1 558	311,531 €	3 898	2 742,208 €
31/05/2014	1 829	2 318,076 €	502	181,248 €	1 569	316,545 €	3 900	2 815,869 €
30/06/2014	1 824	2 355,462 €	490	179,083 €	1 570	320,095 €	3 884	2 854,640 €
31/07/2014	1 868	2 405,883 €	452	170,630 €	1 571	327,623 €	3 891	2 904,136 €
31/08/2014	1 884	2 461,916 €	446	171,092 €	1 566	337,512 €	3 896	2 970,520 €
30/09/2014	1 887	2 497,035 €	441	172,581 €	1 572	337,146 €	3 900	3 006,762 €
31/10/2014	1 883	2 525,079 €	436	169,371 €	1 585	340,008 €	3 904	3 034,458 €
30/11/2014	1 895	2 567,847 €	433	169,526 €	1 585	345,981 €	3 913	3 083,354 €
31/12/2014	1 893	2 578,423 €	422	168,915 €	1 590	347,649 €	3 905	3 094,987 €
31/01/2015	1 896	2 734,590 €	412	178,286 €	1 577	364,137 €	3 885	3 277,013 €
28/02/2015	1 896	2 851,312 €	409	181,463 €	1 588	371,091 €	3 893	3 403,866 €
31/03/2015	1 891	2 955,916 €	405	186,664 €	1 592	382,213 €	3 888	3 524,793 €
30/04/2015	1 895	2 970,878 €	403	185,177 €	1 596	382,531 €	3 894	3 538,586 €
31/05/2015	1 900	3 027,262 €	401	187,084 €	1 600	387,179 €	3 901	3 601,525 €
30/06/2015	1 903	2 962,778 €	399	182,163 €	1 599	383,190 €	3 901	3 528,131 €
31/07/2015	1 901	3 015,582 €	392	181,228 €	1 602	386,300 €	3 895	3 583,110 €
31/08/2015	1 899	2 871,083 €	391	173,038 €	1 601	378,866 €	3 891	3 422,987 €
30/09/2015	1 900	2 820,370 €	391	169,729 €	1 603	376,727 €	3 894	3 366,826 €

Durant le mois de septembre, les vingt-quatre organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPCVM partie I Loi 2010 :

- CARNEGIE FONDER PORTFOLIO II, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- CME GOLD & SILVER EQUITY FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- E FUND SICAV, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- FORMUEPLEJE LUX SICAV, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- PROBUS INVESTMENT FUND UCITS, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- PROSPECT YIELD FUND, 25, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
- SAMARANG UCITS, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

2) OPC partie II Loi 2010 :

CITUS, 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher

3) FIS:

- BENCHMARK INDEX FUND S.A., SICAV-SIF, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- BEST IDEAS FUND SICAV-SIF, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- CGI FUND SICAV SIF S.A., 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- EMPIRA FONDS SCS SICAV-FIS, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- FASCHIM MULTI ASSET, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- FLAVEO INFRASTRUCTURE EUROPE SCS SICAV-FIS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- GLOBAL PREMIUM FCP-SIF, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- GNT INVESTMENTS SICAV-FIS, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- IFORE SICAV-SIF S.C.A., 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- KGAL APF 2 OPPORTUNITIES SICAV-SIF S.C.S., 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- MEAG GLOBAL FCP-SIF, 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg
- MY CAPITAL S.C.S. SICAV-SIF, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- QUAESTA CAPITAL UMBRELLA SICAV-SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- SILUX SCS, SICAV-FIS, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
- STELARIS CAPITAL SICAV SIF, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- SWISS LIFE REAL ESTATE MANAGEMENT FUNDS I S.C.S. SICAV-SIF, 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Les vingt-et-un organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de septembre :

1) OPCVM partie I Loi 2010 :

- AXA IM HORIZON, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- DWS GLOBAL PROTECT 80 II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- H & A SHAREWISE, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- MICHELANGELO SICAV, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- QUAESTA CAPITAL UMBRELLA SICAV, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- RETURN SOLUTIONS, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- UNIGARANT: DEUTSCHLAND (2015), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANT: EUROPA (2015) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) OPC partie II Loi 2010 :

BO FUND II, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

3) FIS

- AB INSTITUTIONAL STRATEGIES, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- CLEAN POWER FUND SA, SICAV-SIF, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg
- ECCE VINUM CAPITAL SCA SICAV-SIF, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- FABBRIANI INVESTMENT FUND S.C.A., SICAV-SIF, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- FAHRENHEIT SICAV-SIF, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- MOSELLE SICAF/SIF, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- MUGC/B GREATER CHINA EQUITY FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MUGC/HS BRAZIL EQUITY FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- NEW ERA FUND SICAV-SIF, 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- PARS ASPIRE FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- SSGA US EQUITY FUND EX FIN, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- VOSTOK INVESTMENT OPPORTUNITIES FUND SIF, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

■ EBA CONSULTS ON COMMUNICATION BETWEEN COMPETENT AUTHORITIES SUPERVISING CREDIT INSTITUTIONS AND STATUTORY AUDITORS

Communiqué de presse 15/42 du 23 octobre 2015

On 21 October 2015, EBA launched a consultation on its draft Guidelines on the communication between competent authorities supervising credit institutions and statutory auditors of those institutions. Effective communication between competent authorities and auditors should contribute to fostering financial stability, safety and soundness of the banking system. The consultation runs until 21 January 2016.

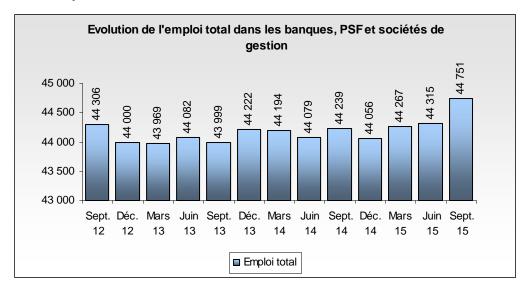
A public hearing will take place at the EBA premises on 5 January 2016.

The document can be accessed by the following link: http://www.eba.europa.eu/-/eba-consults-on-communication-between-competent-authorities-supervising-credit-institutions-and-statutory-auditors.

STATISTIQUES

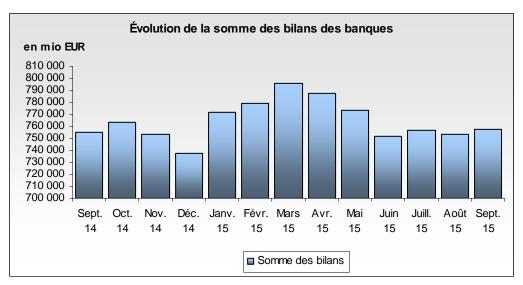
EMPLOI

Evolution de l'emploi total



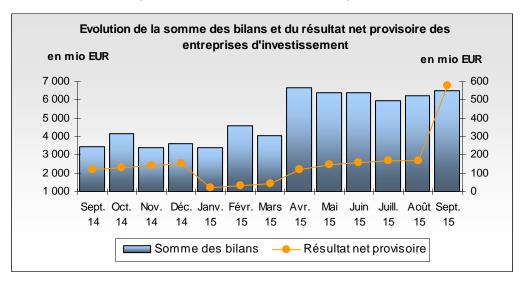
BANQUES

Somme des bilans des banques au 30 septembre 2015 en hausse



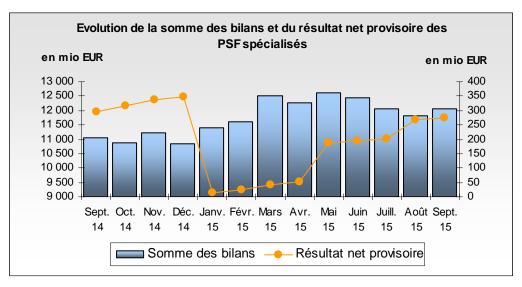
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 30 septembre 2015 en hausse



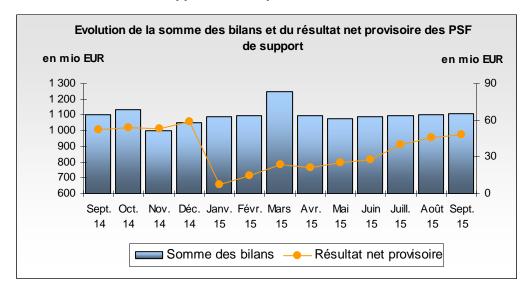
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 30 septembre 2015 en hausse



PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 30 septembre 2015 en hausse



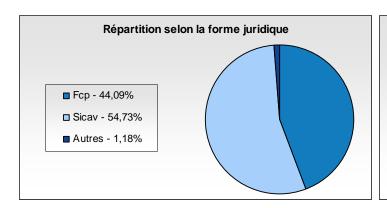
OPC

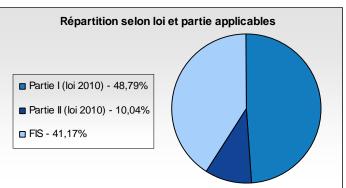
Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif

Situation au 30 septembre 2015

En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

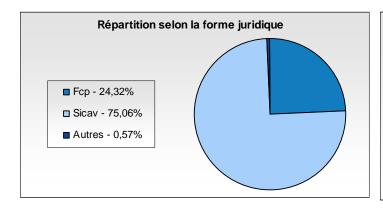
Nombre d'OPC

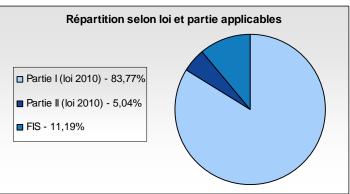




Loi, partie / forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	1 071	829	0	1 900
Partie II (loi 2010)	189	198	4	391
FIS	457	1 104	42	1 603
TOTAL	1 717	2 131	46	3 894

Actifs nets des OPC



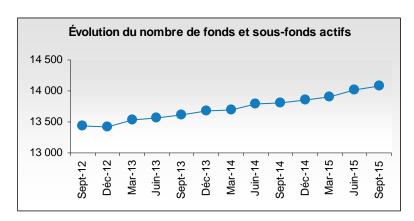


Loi, partie / forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	600,227	2 220,143	0,000	2 820,370
Partie II (loi 2010)	69,112	99,798	0,819	169,729
FIS	149,372	207,149	20,206	376,727
TOTAL	818,711	2 527,090	21,025	3 366,826

Origine des initiateurs des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Etats-Unis	721,105	21,4 %
Royaume-Uni	557,921	16,6 %
Allemagne	500,437	14,9 %
Suisse	475,850	14,1 %
Italie	293,917	8,7 %
France	258,570	7,7 %
Belgique	144,992	4,3 %
Pays-Bas	73,118	2,2 %
Luxembourg	72,638	2,2 %
Suède	58,119	1,7 %
Autres	210,159	6,2 %
TOTAL	3 366,826	100 %

Evolution du nombre d'unités

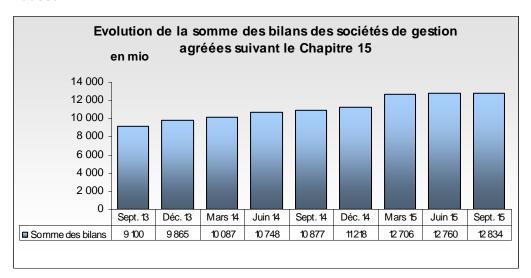


Politique d'investissement des OPC luxembourgeois

	Avoirs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe	1 049,151
VM à revenu variable	973,659
VM diversifiées	731,404
Fonds de fonds	219,705
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	286,626
Liquidités	2,491
VM non cotées	20,352
Capitaux à risque élevé	1,437
Immobilier	40,473
Futures et/ou options	12,513
Autres valeurs	29,015
TOTAL	3 366,826

SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI 2010

Somme des bilans des sociétés de gestion agréées suivant le Chapitre 15 au 30 septembre 2015 en hausse



■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la **SICAR** suivante a été **inscrite** sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- TRANSPORT INFRASTRUCTURE INVESTMENT COMPANY 2, S.C.A. SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Les SICAR suivantes ont été **radiées** de la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- LNR EUROPE INVESTORS S.A R.L. SICAR, 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- PARTNERS GROUP REAL ESTATE 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PCV INVESTMENT S.A R.L., SICAR, 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Au 9 novembre 2015, le nombre de SICAR inscrites sur la liste officielle s'élevait à 290 unités.

■ FONDS DE PENSION

Au 10 novembre 2015, **14 fonds de pension** sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, **17** professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

ORGANISMES DE TITRISATION

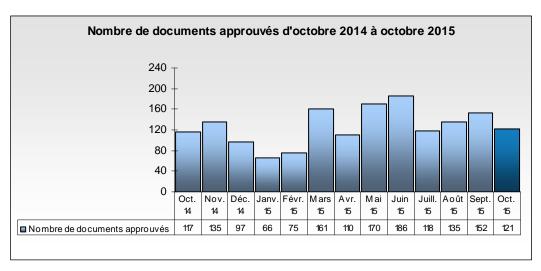
Le nombre des **organismes de titrisation** agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **33 unités** au 9 novembre 2015.

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 octobre 2015, **66 cabinets de révision agréés** et **266 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **46 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

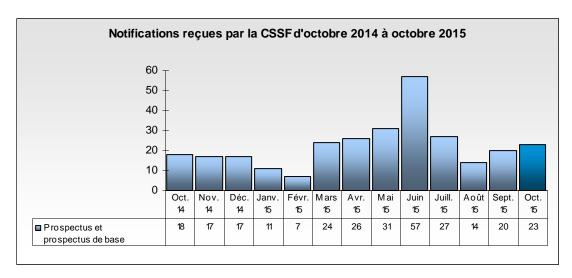
1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois d'octobre 2015, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 121 documents, qui se répartissent comme suit :

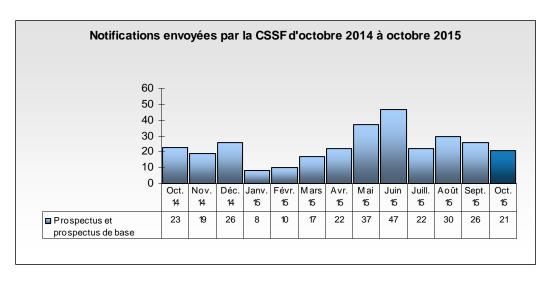
prospectus de base : 16 (13,22 %) autres prospectus : 29 (23,97 %) suppléments : 76 (62,81 %)

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'octobre 2015, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 23 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 75 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



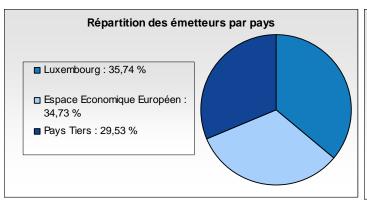
Au cours du mois d'octobre 2015, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 21 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 49 notifications relatives à des suppléments⁵.

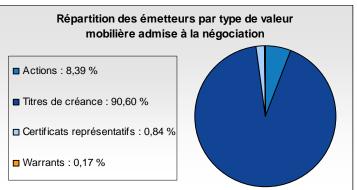
⁵ Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 9 octobre 2015, **un** émetteur a désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. **Aucun** émetteur n'a été radié de la liste du fait qu'il n'entre plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 10 novembre 2015, **596** émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.





LISTES OFFICIELLES

■ APPLICATION « ENTITES SURVEILLEES »

Suite à la mise en place de l'outil de recherche « Entités Surveillées » sur notre site Internet à l'adresse : http://supervisedentities.cssf.lu/index.html?language=fr#Home, tous les changements récents peuvent désormais être consultés en ligne sous « Changements récents » et téléchargés sous forme de fichier PDF ou CSV.

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (11/11/2015)	143 ⁶	ע 5 entités
	Somme des bilans (30/09/2015)	EUR 757,437 mia	⊅ EUR 2,157 mia
	Résultat avant provisions (30/09/2015)	EUR 4,068 mia	⊔ EUR 182 mio
Etablissements de paiement	Nombre (11/11/2015)	10 dont 1 succursale	→ 1 entité
Etablissements de monnaie électronique	Nombre (11/11/2015)	5	☑ 1 entité
OPC	Nombre (11/11/2015)	Partie I loi 2010 : 1 903	⊅ 15 entités
		Partie II loi 2010 : 390	√ 46 entités
		FIS: 1 607	₹ 22 entités
		TOTAL: 3 900	≥ 9 entités
	Patrimoine global net (30/09/2015)	EUR 3 666,826 mia	⊅ EUR 660,064 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (31/10/2015)	206	aucune variation
	Somme des bilans (30/09/2015)	EUR 12,834 mia	√ 1,957 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (31/10/2015)	178	ע 2 entités
Gestionnaires de FIA	Nombre (11/11/2015)	196	7 49
SICAR	Nombre (09/11/2015)	290	→ 6 entités
Fonds de pension	Nombre (10/11/2015)	14	⊔ 1 entité
Organismes de titrisation agréés	Nombre (09/11/2015)	33	7 1 entité
Entreprises d'investissement	Nombre (11/11/2015)	106 dont 10 succursales	☑ 4 entités
·	Somme des bilans (30/09/2015)	EUR 6,525 mia	⊅ EUR 3,059 mia
	Résultat net provisoire (30/09/2015)	EUR 580,803 mio	⊅ EUR 462,181 mio
PSF spécialisés	Nombre (11/11/2015)	126	☑ 2 entités
·	Somme des bilans (30/09/2015)	EUR 12,075 mia	⊅ EUR 1,024 mio
	Résultat net provisoire (30/09/2015)	EUR 275,253 mio	ע EUR 21,077 mio
PSF de support	Nombre (11/11/2015)	80	ע 2 entités
	Somme des bilans (30/09/2015)	EUR 1,108 mia	⊅ EUR 4 mio
	Résultat net provisoire (30/09/2015)	EUR 48,60 mio	☑ EUR 3,74 mio
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (10/11/2015)	596	ע 51 entités
Supervision de la profession de 'audit	Nombre (31/10/2015)	66 cabinets de révision agréés	aucune variation
		266 réviseurs d'entreprises agréés	⊿ 20 personnes
		46 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers	☑ 2 entités
Emploi (30/09/2015)	Banques	25 844 personnes	ע 307 personnes
	Sociétés de gestion (Chapitre 15)	3 743 personnes	
	Entreprises d'investissement	2 286 personnes	ע 61 personnes
	PSF spécialisés	3 730 personnes	→ 344 personnes → 344 personnes → 344 personnes → 345 personnes → 346 personnes → 347 personnes → 348 personnes
	PSF de support	9 148 personnes	7 132 personnes
	Total	44 751 personnes	

⁶ Une différence avec le nombre relevé sous l'application « Entités surveillées » peut apparaître. Cette différence s'explique par le fait que la liste sous l'application inclut des banques déjà fermées, mais dont la fermeture n'a pas encore été confirmée par la BCE.

¹ Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.